



CABINET DU PREFET
Communication interministérielle
et relations publiques

Nice, le 16 octobre 2015

INFORMATION PRESSE

Xylella fastidiosa

Le 12 octobre, la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* a été confirmée sur un polygale à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) planté sur un terre plein central de la ville de Nice, avec la souche multiplex identique à celle découverte en Corse en juillet dernier.

Le Préfet des Alpes-Maritimes a signé ce matin un arrêté définissant les mesures de lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* dans un périmètre de 100 mètres autour du végétal infecté à Nice.

Elles consistent dans :

- une désinsectisation,
- l'arrachage et la destruction par incinération des végétaux concernés (cf. liste ci-dessous).

Ces mesures seront notifiées à chaque propriétaire / résident dans les plus brefs délais.

La destruction du plant infecté et le traitement des espaces publics ont déjà été réalisés.

Cette action sera réalisée par le Conseil départemental (Entente Interdépartementale de Démoustication) et la Métropole pour le compte de chaque particulier, sous la coordination de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'arrêté et la cartographie sont publiés sur le site internet de la préfecture.

Liste des végétaux hôtes

Acer pseudoplatanus - Érable sycomore,
Cytisus racemosus - Genêt de Ténérife,
Genista ephedroides - Genêt faux raisin d'ours,
Hebe sp - Véronique arbustive,
Lavendula dentata - Lavande dentée et l'ensemble de ses hybrides),
Myrtus communis L. - Myrte commun,
Pelargonium graveolens - Pélargonium odorant,
Polygala myrtifolia L. - Polygale à feuilles de myrte,
Rosmarinus officinalis L. - Romarin,
Spartium junceum L. - Faux genêt d'Espagne